

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°15/2014****OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 20
Excusés	: 3
Pouvoirs	: 3
Votants	: 23

SÉANCE DU 16 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi seize avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le huit avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Erwann LE NEGRATE, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Jean-Marc ISOARDO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames, Messieurs, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Grégory MARCUCCI qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Erwann LE NEGRATE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public local.

Sa mission est d'assurer une action générale de prévention et de développement social dans la Commune et de participer à l'instruction des demandes d'aide sociale.

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour missions :

- Instruction des dossiers de demande d'aide sociale légale : demandes de CMU, de RMI, d'APA, d'aide à domicile, frais d'hébergement en établissement...
- Instruction des aides facultatives :
 - aides à la restauration scolaire, aide aux classes de découverte...
 - secours pour achats ou règlements ponctuels : lunettes, facture d'électricité...
 - bons alimentaires
- Animations en faveur des seniors

Le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'Administration composé :

- du Maire (président) ;
- de QUATRE membres élus par le Conseil Municipal
- des membres nommés par le Maire, en nombre égal aux membres élus, parmi des représentants
 - d'associations intervenant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
 - d'associations familiales désignées par l'UDAF
 - d'associations de personnes handicapées du Département
 - d'associations de retraités

Lors de la première réunion, il sera demandé au Conseil d'Administration de voter un Vice-Président qui présidera le CCAS en l'absence du Maire.

Le CCAS possède un budget autonome : il est proposé par le Président et voté par le Conseil d'Administration.

Les ressources du C.C.A.S se composent essentiellement de la subvention allouée par la Commune mais peut être alimentée de produits de dons et legs, de quêtes, de fêtes de bienfaisance et de dons en nature...

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, dans un premier temps, de fixer le nombre de membres du CCAS.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré fixe le nombre de membres du CCAS à :

- o QUATRE membres du Conseil Municipal
- o QUATRE membres représentant les quatre associations citées ci-dessus

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil intéressés de se porter candidats, par liste.

Le mode d'élection est à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Candidats :

Liste Terroir d'Avenir : Colette ZALMA, Hélène GARDET, Claudine NAVARRO,

Liste Châteauneuf Evoluons : Annie BARBIER

Résultats des élections :

Liste Terroir d'Avenir : 3 sièges : sont élues Colette ZALMA, Hélène GARDET et Claudine NAVARRO

Liste Châteauneuf Evoluons : 1 siège : Annie BARBIER

Monsieur le Maire précise que les associations citées en amont ont été consultées. Dès la désignation de leurs représentants, la composition définitive aura lieu.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le